

DE  
RENSEIGNEMENTS  
ADMINISTRATIFS

AFFAIRE

O.V.N.I.

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

78306137

21.11.78

PROCÈS VERBAL N° 1143 / 1978

ANALYSE - RÉFÉRENCE

ANALYSE....: Observation de phénomène inhabituel dans le ciel : O.V.N.I.

REFERENCES.: C.M n° 32600 MA/Gend. T/du 02 août 1968.

NOUS SOUSSIGNÉS

Gendarme, Agent de police judiciaire.

VULES ARTICLES 20 & 75 du code de procédure pénal.

RAPPORTONS LES OPÉRATIONS SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÈMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS.

LE 21 novembre 1978 A 17 HEURE(S), au bureau de notre brigade, se présente Monsieur [redacted], qui nous déclare avoir été témoin d'un phénomène très inhabituel et inexplicable. En effet le 21 novembre 1978 vers 05 heures, alors qu'il se rendait sur les lieux de son travail il a aperçu une boule de couleur violette qui évoluait à mi-hauteur du Mont CIMON (1223 m)

1 - CONSTATATIONS FAITES SUR PLACE -

Le mont CIMON est situé au Sud-Ouest de l'endroit où Monsieur [redacted] a observé le phénomène. Celui-ci effectuait un arrêt momentané à l'abord de l'intersection formée par le chemin d'accès de la cité des Castors (où il demeure) et la R.N 85. Lorsque cette observation a eu lieu la distance séparant l'objet du témoin se situait entre 300 et 500 mètres. L'altitude était de 1000 à 1100 mètres. Le témoin a vu ce phénomène durant 3 minutes environ.

2 - ENQUÊTE -

Le 21 novembre 1978 nous entendons Monsieur [redacted], son audition fait l'objet du procès-verbal d'audition modèle 210 ci-joint (pièce n° 2 feuillet n° 1 et 2)

Monsieur [redacted], nous signalant qu'une de ses voisines a aperçu un phénomène semblable dans les couleurs et dans la situation géographique, mais ce dernier a été aperçu le samedi 18 novembre 1978 et le dimanche 19 novembre.

Nous procédons a son audition, la déclaration de madame fait l'objet du procès-verbal modèle 210 ci-joint (pièce n° 3 feuillet n° 1)

FRG  
18.11.78  
Celle

DIRECTION de la GENDARMERIE  
COURRIER ARRIVÉE  
029442 B 11DEC.78

DESTINATAIRE

INDEXATION ET NOMBRE D'EXEMPLAIRES

- 1 M. Le Préfet de l'Isère à GRENOBLE.
- 1 M. Le Procureur de la République à GRENOBLE.
- 1 M. Le Général Cdt La Région aérienne.
- 2 M. Le Ministre des Armées.
- 1 ARCHIVE TRANSMISE AU CDT de Compagnie.

DATE DE CLOTURE

LE 26 novembre 1978

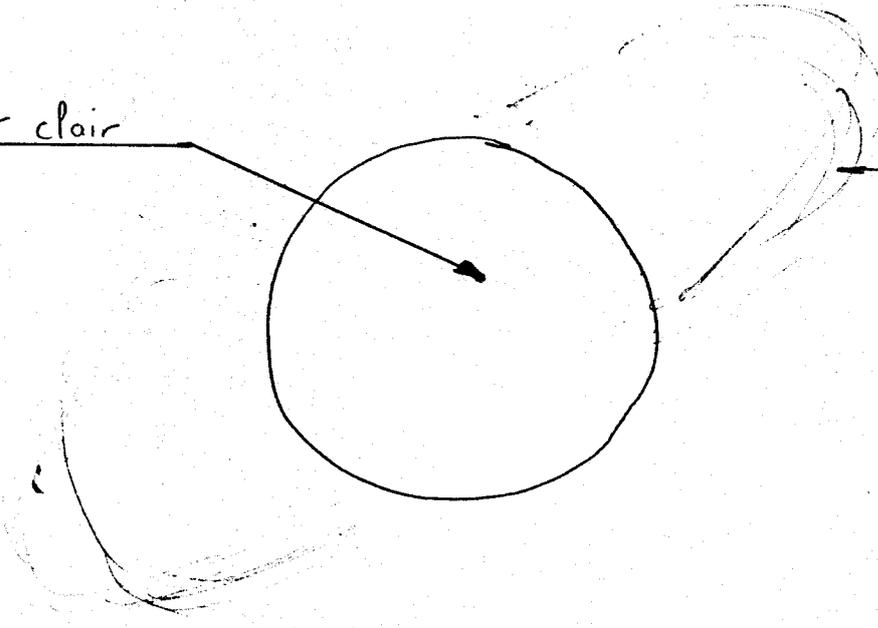
VU ET TRANSMIS PAR LE COMMANDANT D'UNITÉ

SIGNATURE (S)

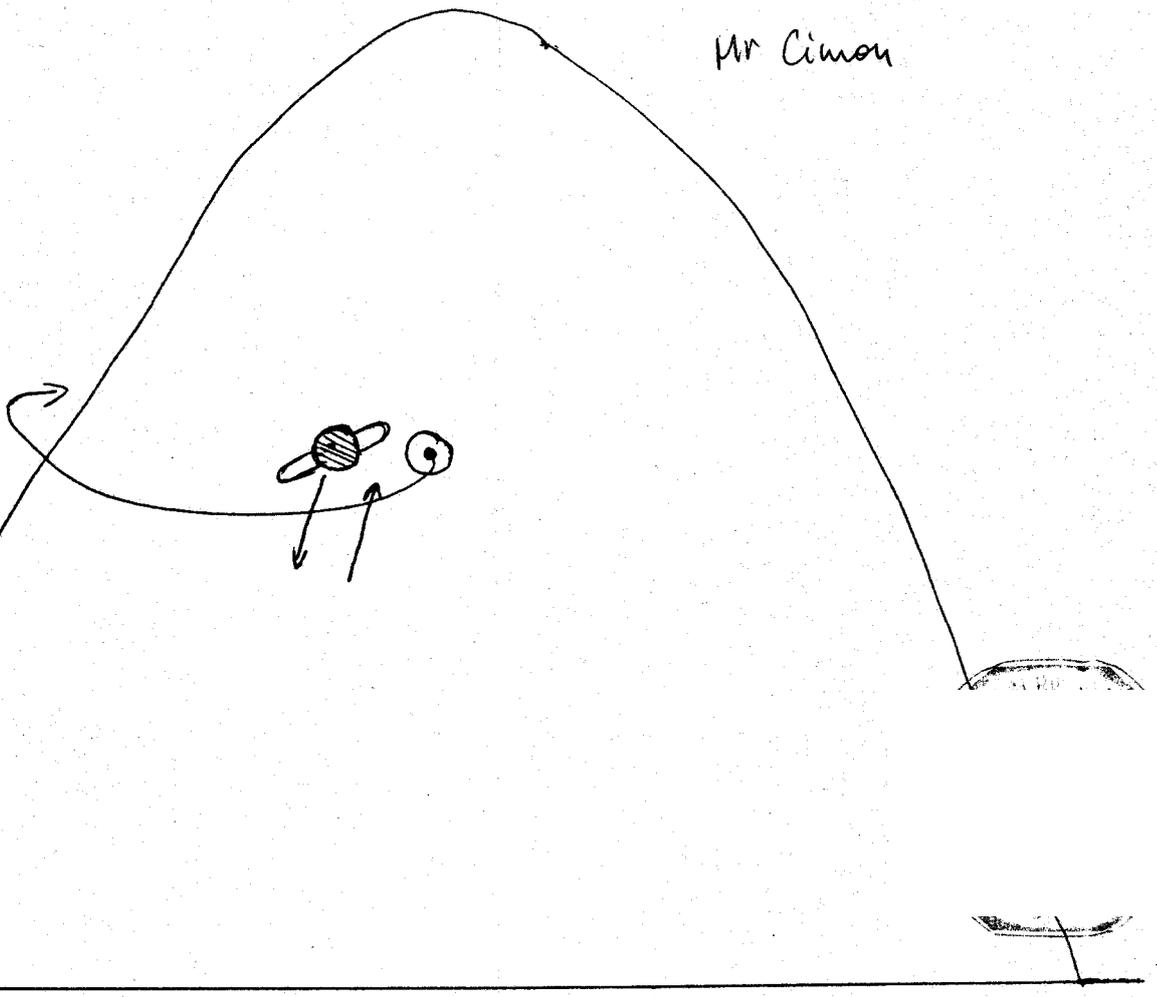
11 DEC 1978

Violet clair

bleu et rose pâles



Mr Simon



PROCÈS-VERBAL  
D'AUDITION

AFFAIRE

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

P.V N° 1143 / 19 78

PERSONNE  
ENTENDUE

, témoin oculaire du phénomène.

RÉFÉRENCES

Observation de phénomène inhabituel dans le ciel : O.V.N.I.

CE JOUR  
NOUS SOUSSIGNÉ(S),

Vingt et un novembre mil neuf cent soixante dix huit.  
Gendarme, agent de police judiciaire.

VOUS LES ARTICLES

20 & 75

DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE, RAPPORTONS LES OPÉRATIONS  
SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS,

Au bureau de notre brigade, nous entendons :

qui nous déclare à 17 heures 20 :

...Ce matin, alors que je me rendais sur mon lieu de travail :  
au VILLARET à SUSVILLE (Isère); à l'intersection formée par le  
chemin d'accès de la cité des Castors (LA MURE) et de la nationale  
85, comme je marquais l'arrêt : j'ai aperçu sur ma gauche et con-  
tre le mont CIMON, un objet insolite.....

...Ce dernier était situé le long de la paroi de cette montagne  
environ à mi-hauteur. Durant toute mon observation, j'ai pu ob-  
server différents mouvements : Tout d'abord dans le sens de la  
hauteur, en effet cet objet qui stationnait lorsque je l'ai apper-  
çu, a ensuite descendu en restant toujours parallèle à la pente.

...J'évalue cette distance à environ cent mètres, ensuite après  
avoir stationné un court instant celui-ci a entamé une remontée  
jusqu'à son point de départ (environ) où il a marqué à nouveau  
l'arrêt. Dans un deuxième temps, j'ai observé un autre mouvement  
celui-ci s'effectuant sur un même plan (altitude), en s'écartant  
de la montagne. Après avoir effectué encore un arrêt très court,  
cet objet dans un mouvement contournant la montagne par la gau-  
che a disparu à très grande vitesse. De toute mon observation ce  
sont les seuls mouvements que j'ai pu observer, cette dernière  
ayant duré environ trois minutes.....

...La forme de cet objet rappelle une boule (comme un habitacle  
d'hélicoptère) d'environ deux mètres de diamètre. Cette dernière  
était entouré par un halo lumineux débordant la boule de deux  
mètres. La couleur de la boule ressemblait à une teinte violette  
mais très pâle. Le halo lui était rose et bleu mais très clair  
aussi.....

...La direction empruntée par l'objet lors de son décollage  
était de Nord - Sud Ouest.....

...Si je veux faire une distinction entre les couleurs, je dirais que la teinte de la boule (objet lui-même) était nettement plus prononcées que celle du halo qui l'entourait.....

... S.I..La vitesse lors des déplacements en hauteur était lente.....

... S.I..Aucun engin à ma connaissance n'est capable de démarrer aussi vite.....

... S.I..L'ensemble des déplacements à l'exception du démarrage se sont effectués au ralenti.....

... S.I..Il n'a pas atterri durant toute mon observation

... S.I..J'avais sorti la tête par la fenêtre de la portière.....

... S.I..Je n'ai entendu aucun bruit ni ressenti de souffle;;;.....

...Un moment lorsque l'engin s'est déplacé en s'écartant de la montagne, j'ai eu très peur; même mes camarades de travail ont remarqué mon trouble.....

...Le temps était beau, le ciel très étoilé, la nuit était encore complète.....

...Je ne retiens aucune autre hypothèse, mis à part celle d'un O.V.N.I.....

...Je précise que je ne fais partie d'aucun mouvement ou groupe d'étude travaillant sur la recherche des O.V.N.I. Et je ne lis que très rarement des articles sur de pareils phénomènes.....

\*\*\*A , le 21 novembre 1978 à 17 heures 35\*\*\*\*\*

...Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher.....

(A signé au carnet de déclarations)



PROCÈS-VERBAL  
D'AUDITION

AFFAIRE

/O.V.N.I.

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

P.V N° 1143 / 19 78

PERSONNE ENTENDUE

(voisine de Monsieur , et témoin d'un phénomène identique)

RÉFÉRENCES

Observation de phénomène inhabituel dans le ciel : O.V.N.I.

CE JOUR Vinat quatre novembre mil neuf cent soixante dix huit.

NOUS SOUSSIGNÉ(S),

Gendarme, Agent de police judiciaire.

VU LES ARTICLES 20 & 75

DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE, RAPPORTONS LES OPÉRATIONS SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS,

Au bureau de notre brigade, nous entendons :

nous déclare à

16 heures :

...Le samedi 18 novembre 1978, vers 21 heures 45, alors que j'étais en compagnie de mon époux dans la salle de séjour de notre villa ( à LA MURE ), j'ai aperçu au travers de la fenêtre une lueur très rapide (comme une flamme) qui longeait le Mt CIMON à peu près à mi-hauteur vis à vis de cette montagne, et qui se déplaçait à très vive allure. J'en ai aussitôt informé mon mari, mais le temps que celui-ci se lève de son fauteuil et cette lueur avait disparu.....

...La couleur était bleue violette très soutenue et rose orangé.....

...De mon observation, j'ai pu définir que la forme était ronde mais je ne peux donner aucun autre détail car la vitesse de déplacement était telle qu'aucune précision ne peut être donnée.

...Le dimanche 19 novembre 1978, vers la même heure, j'ai guetté à ma fenêtre et j'ai pu observer le même phénomène : En effet les couleurs et la forme étaient semblables, toutefois cet objet était arrêté et une auréole l'entourait.....

...Les couleurs si elles étaient identiques, je dois dire que celles-ci étaient moins vives.....

...Je pense que l'altitude dans laquelle évoluait cet objet était plus importante. Je n'ai jamais pensé qu'il pouvait s'agir d'un engin connu (hélicoptère).....

...S.I. Le temps était clair.....

...S.I. Je ne peux donner aucune indication quant à la taille....

...S.I. La direction était Nord-Sud.....

...Le dimanche l'altitude était plus importante environ 200 mètres en-dessous du sommet du Mt CIMON.....

.....A , le 24 novembre 1978 à 16 heures 15.....

...Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher.....

( A signé au carnet de déclarations )